



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES
**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**
FORCE OUVRIÈRE

II^{ème} congrès du SNP2E – FO
du 27 au 29 mars 2018 à Fréjus (Var)

Résolution du Collège des Personnels d'Exploitation

Congrès du Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E-FO) réuni à Fréjus du 26 au 29 mars 2018.

Le collège des Personnels d'Exploitation réaffirme son soutien à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ainsi qu'aux Fédérations FEETS et FGF dont nous saluons ici le travail.

Dans le contexte actuel de crise, de réduction budgétaire, de rigueur sociale et de démantèlement des services de l'État :

Le Collège PE condamne les politiques menées par le gouvernement par le biais de la régionalisation ainsi qu'au travers des différents forums et autres « Action Publique 2022 ».

Le Collège refuse de céder au diktat de la commission européenne sur la souveraineté nationale et **réfute** l'affirmation véhiculée par les politiques et qui consiste à désigner les fonctionnaires comme seuls responsables de tous les maux de l'État français.

Les personnels d'exploitation n'ont cessé de subir réforme sur réforme et ont vu leur population sans cesse diminuer, ils ont perdu leur Ministère de cœur, l'Équipement, et maintenant les personnels DIR vont être transférés, sans autre forme de procès, en Établissement Public Industriel et Commercial.

Dès lors le collège des PE se doit de :

Revendiquer le maintien du service des DIR dans le giron de l'État en tant que grand service public.

Réclamer la renationalisation des autoroutes concédées.

Le Collège PE constate et dénonce les décisions unilatérales prises sur :

- la baisse des niveaux de service, masquée.
- la réduction des effectifs et le recourt à des emplois temporaires, donc précaires, en lieu et place des emplois pérennes de personnels d'exploitation.
- la dégradation des conditions de travail.
- la diminution incessante du budget alloué aux services.

L'administration met volontairement ses services en mode de fonctionnement dégradé de façon à les mettre en porte-à-faux pour mieux les transférer ou carrément les supprimer.

Le Collège exige que l'administration donne à ses services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires afin que les agents puissent remplir correctement et dignement leurs missions de service public aux citoyens.

Le Collège PE dénonce la baisse de pouvoir d'achat des agents et **revendique** l'augmentation de la valeur du point d'indice, du régime indemnitaire ainsi que des pensions.

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Condamne le passage en force du gouvernement qui applique unilatéralement l'accord minoritaire sur l'Avenir de la Fonction Publique et sur le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), dont les effets se révèlent catastrophiques pour l'ensemble des corps de fonctionnaires.

Statutaire : Le collège des PE

Réclame la mise en place d'un statut, pour les Personnels Exploitation, qui permette un réel déroulement de carrière sur, a minima, 3 grades (C1-C2-C3).

Exige que les taux de promotions de C à B soient augmentés et qu'ils permettent notamment aux agents du grade C3 un accès à la catégorie B mieux dimensionné et réellement profitable.

Dénonce, un effet pervers du PPCR qui fait que les C2 non encadrants (ex AES) ne bénéficient pas de promotions par TA pour 2017, 2018 et 2019 parce qu'il faut reclasser en priorité les personnels d'encadrement restant en C2.

Revendique que :

- les AE en C1 puissent avoir accès à un examen professionnel, comme le prévoit le décret, pour accéder en C2 et en conservant la promotion par Tableau d'Avancement.
- **Tous** les CEE en C2 (concours, Liste d'Aptitude, fonctionnels) nommés avant le 1^{er} janvier 2017 soient reclassés en C3, hors taux pro/pro.
- Les CEE non encadrants en C2 aient accès à un concours professionnel pour accéder au grade de CEE en C3, en plus du TA.
- **Tous** les CEEP nommés avant le 1^{er} janvier 2017 fassent l'objet d'un reclassement au 1^{er} niveau de grade de TSDD en catégorie B, sans perte de rémunération, sans mobilité imposée, en préservant le régime indemnitaire ainsi que le service actif.

Fustige l'administration afin que soit prorogé un véritable Plan de requalification en reconnaissance de l'implication des personnels exploitation d'encadrement dans la gestion des personnels et des centres.

H.S.C.T. :

Le collège des personnels exploitation :

Déplore le constat que le CHSCT-Ministériel n'assume plus les missions dont il est attributaire et **dénonce** l'incurie des services à garantir le rôle et les compétences de ce comité.

Fustige l'administration afin qu'elle se mette en ordre de bataille et produise des consignes pour les personnels exposés temporairement aux pics de pollution et durablement aux poussières toxiques.

Revendique le bénéfice de la **Protection Fonctionnelle** pour les Personnels Exploitation en particulier dans le cadre des accidents de service.

Se félicite toutefois des avancées faites sur la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des personnels mais **blâme** les services qui n'ont toujours pas mis à jour les fiches d'exposition aux CMR et ACD bien qu'ils en aient l'obligation.

Régime indemnitaire :

Le Collège des personnels exploitation **met en garde** le ministère contre toute velléité de mise en œuvre du RIFSEEP ou tout autre procédé d'individualisation des primes pour les personnels d'exploitation.

Exige :

- la reclassification des CEI en DIR,
- une revalorisation de la PTETE à 5000, 6000 et 7000 Euro,
- la revalorisation des différentes primes d'astreinte,
- la revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,

- une PSR à la hauteur d'un véritable 13^{ème} mois ainsi que son déplafonnement pour les agents échelle C3.

Exige que les agents subissant une modification de leur fiche de poste suite à une réorganisation du service ou un reclassement voient leur régime indemnitaire maintenu.

Blâme l'administration de ne pas vouloir prendre en compte la pénibilité de nos missions par :

- **la bonification du service actif** afin que les personnels puissent partir à 57 ans, à taux plein,

ou

- **l'annulation de la décote** plus favorable aux agents multi-cotisants.

et le refus ne pas intégrer l'ensemble du régime indemnitaire dans **le calcul à pension** ; ceci permettrait aux agents de partir avec une pension digne et correcte.

Établissement Public Administratif VNF, le collège des PE :

Condamne l'abandon programmé du petit gabarit qui se voit privé des moyens humains et financiers nécessaires à sa survie.

Dénonce l'offre de service décrite dans le projet stratégique, avec notamment la quasi-fermeture du réseau en gestion hydraulique et **refuse** toute déclassification des voies.

Le Collège PE dénonce en outre les dérives visant à confier à ces personnels des tâches autres que celles liées à l'exploitation, dans le but de pourvoir au remplacement des personnels titulaires pour faire face aux suppressions de postes.

Le Collège PE revendique le maintien d'un service public de proximité et du socle de NAS négocié en 2015.

Il condamne la baisse drastique des crédits d'investissement et **exige** des moyens conséquents pour assurer la sécurité des agents et réduire la pénibilité au travail.

Le Collège PE condamne la mise en place de Partenariats Public Privé pour la remise à niveau ou la création de nouvelles voies navigables ou de nouveaux ouvrages.

Le Collège PE exige que l'entretien et l'exploitation de toutes les voies navigables, actuelles comme futures, demeurent effectués par les services et les agents de l'État.

Le Collège PE, concernant les effectifs et le recrutement :

Condamne le recours en nette augmentation à l'emploi précaire, et **exige** le respect de l'équilibre entre emploi public et privé tel que défini en 2012 (92/8).

Dénonce les baisses d'effectifs et la vacance de poste de plus en plus élevée au sein de l'EPA-VNF.

Exige la mise en place d'un programme de recrutement de droit public à la hauteur des enjeux que représentent les départs massifs à la retraite des 5 prochaines années.

Demande la remise à plat de l'instruction mobilité et en particulier une clarification de la concordance entre les classifications des postes publics et privés.

Personnels exploitation « Ultramarin », le collège :

Exige des recrutements adaptés aux spécificités DOM pour permettre à chaque service d'assurer correctement ses missions. La surcharge de travail supportée par de nombreux agents, l'écrêtage massif des dépassements d'horaires et les nombreux cas d'arrêts maladie sont révélateurs du manque avéré d'effectifs.

Réclame l'application de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) et le respect des règles statutaires pour tout recrutement.

Exige une augmentation du nombre de promotions, tous grades confondus.

Les agents des services « ultramarin » sont souvent oubliés par la MIGT et attendent longtemps avant d'avoir une reconnaissance par la Centrale de leurs investissements et de leurs carrières.

Défend le maintien du complément de rémunération (majoration de traitement et indexation) et

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

son extension à l'ensemble des agents exerçant dans les administrations, au regard du coût de la vie qui reste supérieur à celui de la France hexagonale.

Exige le rétablissement de l'indexation des pensions de retraite (ITR)



Le Collège des Personnels d'Exploitation se révolte face aux décisions unilatérales prises par le gouvernement et :

- **s'oppose** à la remise en place du jour de carence.
- **refuse** le gel de la valeur du point d'indice.
- **conteste** le report des « avancées » du PPCR.
- **se révolte** face à la stigmatisation des fonctionnaires.
- **repousse** toutes réflexions de démantèlement ou privatisation des services publics.
- **exclu** l'idée qu'un jour il s'assiérait à la table de l'administration pour collaborer et se taire !

Il donne mandat à son Secrétaire de Collège ainsi qu'au **SNP2E-FO** pour porter les éléments de cette résolution et faire avancer les revendications des Personnels d'Exploitation par tous les moyens qu'ils jugeront nécessaires y compris l'appel à la grève.